

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN Drôme-Ardèche

Le 28 mai 2024 à 18h30, le Comité syndical s'est réuni à Guilherand-Granges sous la présidence de Lionel BRARD, Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames CLEMENT, GAUCHER, GENTIAL, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, LAMBERT, RIMET, ROSSI et Messieurs ANGELI, BARNERON, BONNET, BRARD, BRUNET, DARD, DUBAY, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LARUE, MIZZI, MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, TEUFERT, VALLA, VASSY

Pouvoirs : de Mr BELLIER à GENTIAL, de Mr CHAUMONT à SOULIGNAC, de Mme CHAZAL à GIRARD, de Mr DELOCHE à BRARD, de Mr DUCLAUX à HOURDOU, de Mr LABADENS à GAUTHIER, de PLACÉ à BONNET, de Mr ROBIN à BARNERON, de Mr VALETTE à MORIN, de Mr VALLON à VASSY

Date de convocation : 17 mai 2024 - Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 27 - Nombre de pouvoirs : 10

Objet : Convention d'appui avec Valence Romans Agglo en matière d'opérations budgétaires et de ressources humaines

Considérant que dans le cadre de la mutualisation des services et matériels, le Syndicat Mixte a, depuis sa création en 2010, fait le choix de s'appuyer sur certaines ressources de la CA Valence Romans Agglo en signant en 2010, une convention, reconduite depuis 2015 par période de 3 ans.

Considérant que cette convention a pour objet :

-pour la partie « budget », l'hébergement du budget du Syndicat Mixte sur le logiciel finances de la CA Valence Romans Agglo, l'assistance à la préparation, l'élaboration et l'édition du budget du Syndicat ainsi que des décisions modificatives, le conseil et la formation de tout agent du Syndicat à l'utilisation du logiciel Finances, la mise à disposition du logiciel de comptabilité, une assistance au suivi des opérations budgétaires,
-pour la partie « Ressources Humaines », l'élaboration et édition des fiches de paie des agents et des fiches indemnités des élus, un appui juridique et conseil en matière de ressources humaines.

Considérant que cette dernière est arrivée à échéance fin décembre 2023 et qu'il y a nécessité de procéder à son renouvellement,

Considérant que le Syndicat Mixte s'est rapproché de la CA Valence Romans Agglo afin de renouveler ladite convention,

Considérant que la signature de cette convention donnera lieu à une contribution financière annuelle de la part du Syndicat Mixte SCoT du Grand Rovaltain à la CA Valence Romans Agglo, d'un montant de 4 400€ toutes taxes comprises, prévue au budget 2024, correspondant au temps passé par les agents de l'agglo et à une participation aux frais de fonctionnement et de gestion.

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

Considérant l'avis favorable du bureau en date du 17 mai 2024,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré

Pour : 27 délégués dont 10 disposants d'un pouvoir représentant 37 voix

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE,

- **de signer** la convention d'appui avec Valence Romans Agglo en matière d'opérations budgétaires et de ressources humaines
- **d'autoriser** le Président à signer tout document afférent,

Ainsi fait et délibéré le 28 mai 2024 et ont signé au registre tous les membres présents.

Lionel BRARD
Président

